

VD_FINDINFO Décision / 2009 / 228 vom 16. Dezember 2009

VD Tribunal cantonal, 2009-12-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_D_cision__2009__228

FR: VD_FINDINFO Décision / 2009 / 228 du 16 décembre 2009

IT: VD_FINDINFO Décision / 2009 / 228 del 16 dicembre 2009

Regeste

RETRAIT{VOIE DE DROIT}, RADIATION DU RÔLE | 91 LPA-VD, 94 al. 1 let. c LPA-VD, 99 LPA-VD

Volltext

Vaud Tribunal cantonal Cour des assurances sociales 16.12.2009 Décision / 2009 / 228

RETRAIT{VOIE DE DROIT}, RADIATION DU RÔLE | 91 LPA-VD, 94 al. 1 let. c LPA-VD, 99 LPA-VD

TRIBUNAL CANTONAL AM 56/09 - 57/2009 COUR DES ASSURANCES SOCIALES
_____ Décision du 16 décembre 2009

_____ Présidence de Mme Di Ferro Demierre, juge unique Greffier :

M. Greuter ***** Cause pendante entre : C. _____, à [...] (VD), recourant, et G. _____, [...], à Martigny, intimée. _____ Art. 94 al. 1 let. c LPA-VD Vu le recours formé le 27 septembre 2009 par C. _____ à l'encontre de la décision sur opposition prise le 27 août 2009 par G. _____, vu les réponses déposées les 4 et 16 novembre 2009 par G. _____, vu la déclaration de retrait du recours envoyée par le recourant le 12 décembre 2009; considérant qu'il y a lieu de rayer la cause du rôle par suite de retrait du recours, selon la procédure de l'art. 94 al. 1 let. c LPA-VD (loi vaudoise sur la procédure administrative; RSV 173.36), qu'il n'y a pas lieu de percevoir des frais de justice ni d'allouer de dépens (art. 91 et 99 LPA-VD). Par ces motifs, le juge unique prononce : I. La cause est rayée du rôle par suite de retrait du recours. II. Il n'est pas perçu de frais judiciaires ni alloué de dépens. Le juge unique: Le greffier: Du La décision qui précède est notifiée à: ■ C. _____, ■ G. _____, ■ Office fédéral de la santé publique, par l'envoi de photocopies. La présente décision peut faire l'objet d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral au sens des art. 82 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral; RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne) dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). Le greffier:

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.